

Justifications des emplacements réservés (ER)

bénéficiaire : Commune			
justifications des emplacements réservés (ER)			
Programme CADEREAU			
bénéficiaire : Commune			
créations			
	n°78aC	Cadereau de St Césaire - ch. du Mas Sagnier jusqu'à la route de Montpellier- créé sur le périmètre de la DUP -	D4 D5 D6
	n°78bC	Cadereau de valdegour - partie sud du cadereau : de l'intersection avec l'avenue G Dayan à l'intersection du chemin du Mas de Cheylon - à recaler sur le périmètre de la DUP	D5 D6
modifications			
	n°12C	Cadereau de Camplanier – Vacqueyroles / les emplacements réservés sont supprimés et les deux bassins sont redessinés sur le périmètre mouillé pour correspondre au projet	C8
	n°28C	Cadereau d'Alès Lieu dit "Anduze" / les emplacements réservés sont supprimés et le cadereau est redessiné	C9- C10
	n°31C	Cadereau d'Alès Lieu dit "Antiquailles"/modifié pour correspondre au dossier de mise en compatibilité du P.L.U.	C10 D10
	n°32C	Cadereau d'Uzès Lieu dit "Tennis de Calvas" à ajuster au réalisé	E10
	n°33C	Cadereau d'Uzès Lieu dit "Engances"/ à recaler pour correspondre à la DUP	E10
	n°35C	Cadereau de la Chilonne Lieu dit "La Chilonne"	F9
	n°36C	Cadereau d'Uzès Lieu dit "L'Oliveraie"/ les ER correspondent désormais à la DUP ainsi qu'une partie du cadereau mais supprimer sur le cadereau amont	E9- D9- D10
	n°40C	Cadereau de Valdegour - Les Romarins / réalisé, supprimer les emplacements réservés à redessiner sur le périmètre mouillé et création aménagement du cadereau	C6- D6- C7
	n°41C	Cadereau de Valdegour Lieu dit "Moure Froid"/ suppression emplacements réservés sur le cadereau et ER à recaler	C7
	n°43C	Mas des Courbiers / conserver les emplacements réservés sur le bassin mais supprimer les ER sur le cadereau	F7
	n°48C	Valladas - Mas des Tilleuls / à conserver	F7
	n°54C	Valladas - Mas Miremand / supprimer les emplacements réservés sur le cadereau mais redessiner Miremand	F7
	n°57C	Valat de Riquet - bassin Mingue / A transformer en emplacement réservé pour redessiner le bassin Mingue mais liaison à supprimer	F9
	n°78C	Mas de Cheylon-Mas Mayan voir 78a et b	
	n°117C	chemin du Grand Bois / à recaler sur la DUP	C8
	n°137C	Cadereau de Valdegour Lieu dit "Cournon" / recaler les emplacements réservés sur la DUP	C7
suppressions			
	n°15C	Cadereau du Valladas Lieu dit Bassin du "Grand Serre"/ emplacement réservé à supprimer et redessiner le bassin du Grand Serre	F11
	n°37C	Cadereau de Valdegour Lieu dit "Pierre Blanche" - à supprimer car travaux déjà réalisés	C7
	n°42C	Mas des Gardies - Les Méridiennes - à supprimer car travaux réalisés	C7
	n°56C	Valladas - Aérodrome de Courbessac - à supprimer car travaux réalisés	F8
	n°63C	Lieu dit "Bois de Mittau" - à supprimer car travaux réalisés	D9
	n°73C	Cadereau d'Alès - Mas Neuf / dessiner le bassin et supprimer les ER – voir DUP	E5- E6-D8
	n°79C	Mas de Vigier - déjà supprimé dans mise en compatibilité du P.L.U.	C5-D5
	n°85C	Cante Perdrix - à supprimer car travaux réalisés	C5-C6

Justifications des emplacements réservés (ER)

Suppressions (suite)			
	n°87C	Rond Point de l'Éole	F9
	n°108C	Cadereau de Valdegour - Combe des Oiseaux - travaux réalisés	C7
	n°109C	Angle Route de Sauve et Chemin du Pissadou - travaux réalisés	C8
	n°115C	Puits de Roulle - à supprimer car bassin réalisé	D7
Conservés			
	n°39C	Cadereau d'Alès Lieu dit "Roquemaière"	C9-D9
	n°62C	Bassin "La Tour de l'Évêque" sur le Vistre de la Fontaine	E6
	n°62aC	Vistre de la Fontaine	E6-F5-F6
	n°64C	Cadereau d'Uzès - Lieu dit "Basse Magaille Est"	E6-F6
	n°138C	Cadereau de Camplanier - Lieu dit "Méjean"	C9
	n°139C	Cadereau d'Uzès - Lieu dit "Terres de Rouvière"	E9
	n°141C	P.A.E. Serre de Garde - chemin des Huppés - parcelles pour partie AO 42, 44, 50.	E10
	n°142C	Cadereau d'Alès - Lieu dit "Guiraudon"	D9
	n°143C	Cadereau d'Alès - Lieu dit "Chênes"	C9
	n°144C	Cadereau d'Alès - Lieu dit "Chèvrefeuille"	B8
	n°147C	Angle route de Montpellier et la voie SNCF - parcelle KL 305	C5
Voirie			
bénéficiaire : Commune			
suppressions			
	n°1C	prolongement de la rue Clérisseau, une partie réalisée et la suite est abandonnée.	E8-D8
	n°19C	Liaison - Av. Notre Dame de Santa Cruz / la Citadelle - ER à supprimer	F9
	n°20C	Liaison - Av. Notre Dame de Santa Cruz / Rue René Rascalon - ER à supprimer	F9
	n°26C	rue Espérandieu – ER à supprimer : rue en sens unique, largeur suffisante dans la configuration actuelle.	D7
	n°27C	chemin des Limites – ER à supprimer car travaux d'élargissement réalisés	D8-E8
	n°49C	chemin du sapeur – ER à supprimer	D8
	n°61C	rue Porte de France – ER à supprimer car travaux d'élargissement réalisés	E7
	n°67C	rue Tour de l'Évêque / ch. Mas Boudan – ER à supprimer car abandon projet	E6-E7
	n°74C	avenue Général Leclerc / rue de Varsovie – ER à supprimer car abandonné	E7
	n°81C	Création voie urbaine sud – ch. du Pont des Iles – changement d'itinéraire	F7
	n°86C	Saut du Lièvre – ER à supprimer car projet abandonné	C6
	n°89C	rue Émilien Ronzas – ER à supprimer car projet abandonné	D6
	n°92C	chemin du Lavoir – ER à supprimer car projet abandonné	D6
	n°93C	rue de la République – ER à supprimer car élargissement de la rue de la République réalisé	D7
	n°94C	rue de la République / rue Dhuoda – ER à supprimer car projet abandonné	D7
	n°97C	Le Pathion Est – ER à supprimer car abandon du projet de viabilisation.	C9
	n°101C	impasse des Groseillers – ER à supprimer car abandon du projet de viabilisation.	D10
	n°102C	Devessas – Ouest – ER à supprimer car abandon du projet de viabilisation.	E10
	n°103C	chemin des Huppés – ER à supprimer car travaux réalisés	E10
	n°110C	rue du Forez et rue de la Tour de l'Évêque – ER à supprimer car l'aménagement des carrefours est réalisé	E6
	n°111C	Antiquailles et Mauves – ER à supprimer car abandon du projet de viabilisation.	D10
	n°112C	impasse de l'Azur – ER à supprimer car abandon du projet	E8

Justifications des emplacements réservés (ER)

Suppressions (suite)			
	n°118C a,b,c,d,e, f,g	1er îlot ANRU Chemin – Bas d'Avignon – ER à supprimer car travaux réalisés	E8
	n°122C	sur la parcelle HE 161 - rue de Garons – ER à supprimer rues à sens unique donc pas d'utilité d'élargir la voie	E7
	n°125cC	angle rue A. Marquès et le tunnel de la route de Courbessac – ER à supprimer	F8
	n°132C	élargissement chemin du Mas Baron - parcelle LB 74 - ER à supprimer	C7
	n°133C	voie qui relie la rue Brillat Savarin à une voie de la ZAC du Saut du Lièvre - ER à supprimer car travaux réalisés	C6
	n°134C	angle rue de Varsovie et bd Gal Leclerc - parcelle HE 345 en partie – ER à supprimer car abandon projet	E7
	n°154C	chemin des Terres de Rouvières - parcelle AO 361	E10
modifications			
	n°3C	rue des Gazons – ER à conserver en partie – sur DT 989 travaux réalisés mais DT 458 à conserver en le réduisant pour obtention d'un gabarit routier homogène, favoriser la visibilité et le croisement des véhicules tout en diminuant l'impact sur le bâti	D8
	n°5C	chemin des Primevères – ER à conserver mais modifié pour obtention d'un gabarit routier homogène, afin de permettre le croisement des véhicules et améliorer la sécurité	C8
	n°7C	chemin Puech de la Grue – ER à conserver en partie : avec suppression de la partie grevant le bâti de la parcelle EO 170 et celui de la parcelle EO 153 (pointe): projet abandonné car trop d'impact sur le bâti. Conserver en partie pour aménager au profit des mobilités douces.	D6
	n°17C	rue du Puech du Teil - à conserver en partie avec le maintien des parcelles EI 381 383 578 579 mais la suppression sur EI 408 409 410 411 ainsi, l'élargissement permettra la création d'un trottoir destiné aux mobilités douces	D7
	n°18C	liaison entre la rue du général Koenig /av. Notre Dame de Santa Cruz – ER à conserver en partie, le tracé est à modifier car une partie est réalisée	F9
	n°53C	rue de Calvas DP 711/DN 405 – ER à conserver en partie mais en supprimant sur la parcelle DN 405 car abandon du projet	E8
	n°80C	quartier de Maleroubine, accès gendarmerie - rue Robert Bompard / Voie Urbaine Sud – modification du tracé pour impacter le moins possible le bâti existant	F7
	n°83C	av. Dayan et rue Arnavielle – ER à conserver en partie : Partie sur EV 701 en cours de négociation, pour création de cheminements doux et en lien avec l'ER 6C pour la jonction Arnavielle/rue Ancienne Gare. Le reste n'est plus à conserver car projet réalisé.	D6
	n°125aC	secteur de renouvellement urbain IV UBc Eboué/D'Ornano – ER à conserver - tracé à rectifier - projet NPNRU Chemin Bas d'Avignon	E8-F8
	n°140C	Voie urbaine sud	E6
	n°148C	boulevard Allende : du carrefour de la route d'Arles au carrefour de la rue Salomon Reinach – ER à conserver en partie mais supprimer la partie de la rue de Bouillargues à la rue Cristino Garcia (côté Magaille) car travaux déjà réalisés (à supprimer parcelles HD 155 et 155 car emprise pas nécessaire pour la requalification du boulevard Allende	E7
	n°149C	boulevard Allende : du carrefour du Colisée au carrefour de la route d'Arles – ER à conserver en partie : supprimer partie de l'ancienne route de Générac à l'avenue Pierre Gamel sur les 2 côtés car travaux déjà réalisés	E6-E7
Créations			
	n°125eC	voies piétonnes – entre la rue A. Marquès et le rue Felix Eboué	F8
	n°162C	chemin de Camplanier – création de voie	C8
	n°163C	Puits de Roulle / Valdegour – élargissement de voie	D7

Justifications des emplacements réservés (ER)

Créations (suite)			
	n°166C	Parcelles HC 814-450 – rue Charles Gide - élargissement de voie	E7
Conservés			
	n°6C	rue Arnavielle / rue Maréchal Juin – ER à conserver pour finir le prolongement de Georges Dayan	D6
	n°8C	rue Pitot prolongée – ER à conserver : rue à profil en travers hétérogène nécessite un élargissement pour obtention d'un gabarit routier homogène	E8-D8
	n°10C	ch. des Justices Vieilles – ER à conserver : une partie des travaux d'élargissement est réalisée, il manque la parcelle DE 535 pour obtenir un gabarit routier homogène, une meilleure visibilité et un croisement plus aisé	E8-D8
	n°11C	entre la Route de Courbessac et la rue Jacques Baby – ER à conserver pour création d'une liaison routière entre la route de Courbessac et le bd Allende	F8
	n°13C	entre la Rue Pitot Prolongée et le chemin de Serre Paradis – ER à conserver pour création d'une liaison routière vers la route de Courbessac	E8-D8
	n°16C	rue Delon Soubeyran – ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène, l'aménagement de trottoirs et de stationnement	D7
	n°21C	R.N. 113 / Platanette / Voie Urbaine Sud – ER à conserver : en fonction du tracé retenu pour le passage de la Voie Urbaine Sud, emprise nécessaire à sa réalisation	E6
	n°22C	rue de la Faïence - parcelle DO 682 – ER à conserver pour améliorer la giration et l'aménagement des trottoirs	E8
	n°34C	chemin de Calvas - pour partie AO 885 – ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène, faciliter le croisement des véhicules et la visibilité	E10
	n°51C	rue Ranguel - ER à conserver pour élargissement de la voirie et création des cheminements piétons	E8
	n°52C	rue Demians – ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène et l'amélioration de la visibilité	D8
	n°55C	rue Gabriel Fauré – ER à conserver car rétrécissement sur cette partie de la rue qui ne permet pas le croisement. Dangereux car peu ou pas de visibilité sur environ 80 m.	E8-E9
	n°58C	chemin des Charmettes – ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène par élargissement et améliorer les croisements des véhicules.	C7
	n°65C	rue Sainte Félicité – ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène par élargissement, aménagement de trottoirs et de stationnement.	E7
	n°66C	rue Tour de l'Évêque – ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène par élargissement, aménagements de trottoirs et de stationnement	E7
	n°82C	rue Émile Vidal – ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène par élargissement, création de cheminements piétons	E6
	n°91C	Bretelles d'accès Route de Montpellier / RN 106 - ER à conserver, carrefour à aménager pour améliorer la visibilité et les girations	D6
	n°95C	rue Henri Revoil / rue du Vallon – ER à conserver : carrefour à aménager pour améliorer la visibilité et les girations.	D7
	n°98C	avenue Notre Dame de Santa Cruz – ER à conserver car travaux non réalisés	F9
	n°104C	rue Meynier de Salinelles – ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène par élargissement, amélioration de la visibilité au carrefour et création de cheminements piétons	D8
	n°106C	angle rue Max Raphel et Guy Arnaud – ER à conserver : ZAC du Puits de Roulle partie ouest, liaison entre rue Villard de Honnecourt et Guy Arnaud	D7
	n°107C	angle rue Dhuoda et bd Sergent Triaire – ER à conserver pour améliorer la visibilité et créer des cheminements piétons	D7

Justifications des emplacements réservés (ER)

Conservés (suite)			
	n°113C	rue Pierre Gamel et rue Tour de l'Évêque – ER à conserver pour aménagement de la zone soit pour une voie bus, soit pour un tourne à droite	E6
	n°114C	angle rue Paul Painlevé et rue Sainte Perpétue – ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène par élargissement/alignement, améliorer la circulation et la visibilité au carrefour	E7
	n°126C	rue de la reinette - parcelle HE120 en entier et HE 118 en partie - à conserver pour amélioration de la visibilité et de la giration, création de cheminements doux.	E7
	n°131C	rue Chabaud Latour – Er à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène par élargissement, amélioration de la sécurité, création de cheminements doux	E8
	n°145C	Mas de Teste - à conserver car travaux non réalisés	F9
	n°146C	parcelle DO 177, rue Clérisseau - à conserver pour éventuel curetage d'ilôt, création de cheminements doux, stationnement	E8
	n°150C	R.D. 6086 - rue Fabre de Thierrens et rue Odelin - Aménagement du carrefour pour amélioration de la sécurité des usagers. Lié au projet de liaison route de Courbessac-Route d'Avignon	F8
	n°151C	déboucher rue Sangar - parcelle CV 575 – ER à conserver pour création d'une jonction entre les rues Sangar et Aimé Oran, meilleure desserte du lotissement le Chambord et maillage lié à la ZAC du Mas Lombard	F7
	n°152C	impasse Mariette - parcelles DM 131, 388, 389, 390, 391, 392, 401, 418, 442 – ER à conserver pour élargissement afin d'améliorer la circulation (croisement)	E8
	n°155C	rue Bonfa - parcelle DP 336 – ER à conserver pour création d'un trottoir. Projet en cours.	E8
	n°156C	angle rue Alphonse de Seynes et rue Henri Espérandieu - parcelle EI 262 – ER à conserver pour création de continuité des cheminements doux	D7
	n°157C	rue Solier - parcelle EI 827 – ER à conserver pour création de continuité des cheminements doux	D7
	n°158C	rue de l'Yvesèle - parcelles CH 350, 379 – ER à conserver pour création de continuité des cheminements doux	D9
	n°159C	impasse des Pomponnettes - parcelles CH 322, 357- ER à conserver pour obtention d'un gabarit routier homogène, élargissement pour améliorer la circulation (croisement)	E9- D9
	n°161C	sur un tronçon du chemin du Carreau de Lanes compris entre Petit Védelin et Domaine de Védelin – ER à conserver pour projet de Védelin en cours de réalisation	C7
Equipement public			
bénéficiaire : Commune			
suppressions			
	n°9C	Espace vert – ER à supprimer car travaux réalisés	E8
	n°60C	rue des Poètes – ER à supprimer	D6
	n°84C	Groupe scolaire – ER à supprimer car travaux réalisés	D6
	n°100C	Espace vert – rue Paul Eluard - ER à supprimer car travaux réalisés	D6
	n°121C	Pour restructuration du quartier – ER à supprimer car travaux réalisés	D6
	n°123C	Création parc de stationnement – parcelle EL 19 – av des Poètes - ER à supprimer car travaux réalisés	D6
	n°125dC	Quartier CBA – ER à supprimer car bassin réalisé	F8
	n°128C	Mas des Noyers – ER à supprimer car abandon du projet - Projet d'un CINASPIC	F9
	n°129C	Etablissement scolaire – parcelle CN222 –rte de Courbessac - ER à supprimer car abandon du projet - Mise en place SAP	F9

Justifications des emplacements réservés (ER)

conservés			
	n°24C	Agrandissement du cimetière de Courbessac	F10
	n°130C	Espace vert – parcelles HE 609, HE 683, HK 99, HK 121, LO 41, LO 163, LO 160, HE 376, 377, 378, 592 - ER à conserver car travaux non réalisés	E6-E7
	n°135C	Ecole - rue Gal P. Koenig - parcelles CM 142, 143 en entier, CM 421 en partie – ER à conserver car travaux non réalisés	F9
	n°136C	Extension hippodrome - parcelle HP 158 (en bordure de l'hippodrome des Courbiers) – ER à conserver car travaux non réalisés	F7
	n°145C	Espace vert - Mas de Teste – ER à conserver car travaux non réalisés	B8 - C8
	n°160C	au Nord de la route de Sauve - parcelles BZ 211, 807 – ER à conserver car équipement public non réalisé	F9
créations			
	n°164C	parcelle EB 230 -	D7
	n°165C	parcelle EO 150 - 15 rue des poètes	D6
	n°167C	équipement pluvial - parcelles CA 20 - 682 - 1765 - impasse du Petit Mas	C8
	n°168C	parcelles ED510-550 – espace vert	D7

Justifications des emplacements réservés (ER)

Bénéficiaire : Communauté d'Agglomération

Voirie			
bénéficiaire : Communauté d'Agglomération			
suppressions			
	n°11A	élargissement de voie - TCSP - sur parcelle DK 70 - rte d'Avignon	E8
modifications			
	n°50A	élargissement de voie - rue du Cirque Romain	D7-E7
créations			
	n°15A	élargissement de voie - TCSP / T2 - parcelle EO 150 en partie - avenue des Arts - 15 rue des Poètes	D6
	n°16A	élargissement de voie - TCSP - T2 - sur parcelles EL 115 – 118 - avenue des Arts	D7
	n°17A	élargissement de voie - TCSP - T2 - sur parcelles DB 04 - 85 - 173 partiel - 195 - 222 partiel - rue du Clos de Coutelle	F9
	n°18A	élargissement de voie - TCSP - T2 - sur parcelle KN 515 partiel - boulevard Pasteur Marc Boegner	D6
	n°19A	élargissement de voie - TCSP - T2 - sur parcelles EL 119 – 120 - avenue des Arts	D7
	n°21A	élargissement de voie - TCSP - T2 - partiellement sur parcelles EB 646, 648 - rue Gilles Roberval	D7
	n°23A	élargissement de voie - TCSP - T2 - partiellement sur parcelles DB 18, 19 – rte de Courbessac	F9
Equipement public			
suppressions			
	n°2A	Réservoir d'eau potable - Rue des Gazons	D8
	n°12A	Ouvrage public - TCSP - sur parcelles CZ 302 et 303 - rue Duquesne (Pont de Justice)	F8
	n°47A	Réservoir d'eau potable - Courbessac / chemin de la Calmette	E10 – F10
conservés			
	n°10A	Ouvrage public – TCSP - parcelle KR 69 - av. Pavlov	C6
	n°13A	Ouvrage public P+R - TCSP - parcelles CH 119, 146 et 671 - Calvas	E8
	n°46A	Réservoir d'eau potable - Justice Vieilles	E8 – E9
modifications			
	n°1A	Station de pompage - parcelles EO 98 - EO 286 - av. Mal Juin	D6
	n°29A	Station de pompage AEP - parcelles DA 75 - 89 - 61 - 66 - ancienne route d'Avignon	F8
	n°44A	Élargissement de voie - rue de l'Abattoir -	D7
	n°45A	Réservoir d'eau potable - CM 23 - 25 - 27 - 713 - 715 - 716 - 717 - 718 - 719 - 369 – 371 - Courbessac / Fontilles	F9
créations			
	n°14A	Equipement public (P+R) - TCSP / T2 - rue Laennec	C6
	n°20A	Ouvrage public - TCSP / T2 - sur parcelles DA 30 – 32 - place Michel Bully - Pont de Justice	F8
	n°22A	Ouvrage public - TCSP / T2 - partiellement sur parcelles DC 138, 474, 475, rue Jacques Baby	F8
	n°24A	Ouvrage public - TCSP / T2 - partiellement parcelle HP 403 – av. R. Bompard	F7
	n°25A	Ouvrage public - TCSP / T1 - parcelles IH 40, 41, 42, 43, 44 et 117	F4
	n°26A	Réservoir d'eau potable - Lieu - dit Puech Mejean	B9

Justifications des emplacements réservés (ER)

Programme de logements			
conservés			
	n°4A	programme de logements - rue Dayan - parcelle EV 616	D6
suppressions			
	n°3A	programme de logements - rue Ste Félicité - parcelle HE 859 - réalisé	E7
	n°5A	programme de logements - route d'Arles - parcelle HI 496 - réalisé	E7
créations			
	n°6A	programme de logements - rue du Clos de Coutelle - parcelles DB 222 -173 en partie - DB 221	F9

Justifications des emplacements réservés (ER)

Bénéficiaire : Département

Voirie			
bénéficiaire : Département			
conservés			
	n°1D	élargissement de la RD 907 pour aménagement - de la R.N. 106 à la limite de la commune	A10-A11-B9-B10-C9-C10
	n°2D	élargissement de la RD 999 - de la R.N. 106 au Moulin de Provence – afin d'aménager en 2x1 voies séparées par un terre-plein central	B8-C8
	n°6D	élargissement de la R.D.40 - chemin du Mas de Cheylon	D6-D5
créations			
	n°11D	Rocade Nord	C10-D10-E10-E11-F9-F10-F11-G9-G10
	n°12D	élargissement route de Sommières et création voie verte - aménagement de la RD 40 / avenue Joliot -Curie et le chemin des Pondres	C6
	n°13D	élargissement de R.D.13 et création voie verte - aménagement de la RD 13 entre le giratoire de l'avenue Claude Baillet et la RD 135	D4-D5
Equipement public			
conservés			
	n°5D	extention du C.E.S Diderot - rue Neper	D7
modifications			
	n°4D	Extension des locaux des services départementaux - rue Raymond Marc	E7

Bénéficiaire : Etat

Voirie			
bénéficiaire : Etat			
conservés			
	n°7E	Aménagement de la RN.106 en route express à 2x2 voies et création de deux échangeurs	B11-B12-C9-C10-C11
suppression			
	n°6E	Création d'une voie ferrée nouvelle pour le raccordement de la ligne d'Ales – travaux réalisés	E8
Equipement public			
suppression			
	n°4E	Extension station hertzienne - Chemin de Tholozan – n'est plus gestionnaire	D10

Bénéficiaire : RFF

Voie ferrée			
bénéficiaire : RFF			
conservés			
	n°1F	Contournement de Nîmes et Montpellier Plateforme ferroviaire	D2 - E2 - E3 - F3
		Contournement de Nîmes et Montpellier Base travaux	D2 - D3